

## CHARTRE DU CLUB JARDIN & BIODIVERSITE

Afin de promouvoir les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition des acteurs de son territoire (communes, associations, entreprises, centres socio-culturels, etc.) plusieurs outils, via le Club Jardin & Biodiversité.

En adhérant à ce club, chaque membre peut bénéficier au maximum de deux animations annuelles - financées par l'Eurométropole de Strasbourg - sur le thème de la biodiversité et du jardinage naturel. Par ailleurs, il a accès à différents outils de sensibilisation :

- la « Gazette du Club Jardin & Biodiversité », lettre d'information mensuelle,
- le « Que faire au jardin ce mois », fiche synthétique des différents travaux au jardin naturel,
- et « L'Agenda des animations », recensant les différentes animations proposées par les membres du Club.

En contrepartie, chaque membre s'engage à :

- diffuser la Gazette auprès de son public cible, soit par transfert de mail de préférence, soit en version papier,
- ouvrir au grand public et gratuitement les animations dont il bénéficie,
- apposer dans toute communication sur lesdites animations la mention « **animé(e) par le Club Jardin & Biodiversité, proposé par l'Eurométropole de Strasbourg** ».

Pour l'Eurométropole :

Signature Mina CHARNAUX

Pour le membre du Club :